

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'accroissement de la population et le développement de la Commune entraînent une surcharge de travail administratif pour le personnel et notamment pour Monsieur FIDANZA, faisant fonction de Secrétaire général. Il propose au Conseil l'embauche au cours de l'année 1979 d'un adjoint technique et d'un rédacteur.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire d'entamer les démarches en vue du recrutement desdits fonctionnaires.